

Sciences Grandeur Nature Appel à Manifestation d'Intérêt pour les lycéens et apprentis

NOTICE DE PRESENTATION

CONTEXTE ET OBJECTIFS :

L'appel à manifestation (AMI) « Sciences grandeur nature » a pour objectif de **soutenir les initiatives des lycéens et apprentis de Nouvelle-Aquitaine répondant aux enjeux de la transition énergétique et écologique**. La Région, les Rectorats et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) souhaitent ainsi encourager les lycéens et apprentis à devenir acteurs du changement. Une approche scientifique, une mise en débat des enjeux relatifs à l'érosion de la biodiversité et au changement climatique sont notamment attendus dans le montage des projets.

THEMATIQUES :

L'appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans la dynamique des travaux initiés par le comité scientifique Interdisciplinaire sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques en Nouvelle-Aquitaine ECOBIOSE et par le comité scientifique régional sur le changement climatique AcclimaTerra.

Deux thématiques principales sont ainsi ciblées :

- **La lutte contre l'érosion de la biodiversité,**
- **L'adaptation au changement climatique.**

De plus, le 9 juillet 2019, les élus de Nouvelle-Aquitaine ont adopté la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique : **Néo Terra**. Elle fixe 11 ambitions, accompagnées d'engagements chiffrés et d'actions concrètes. L'objectif est d'accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030. L'appel à manifestation (AMI) « Sciences grandeur nature » s'inscrit particulièrement dans l'ambition 1 « favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique ».

Ressources disponibles en ligne sur ces thématiques :

- <https://www.eco-biose.com/>
- <http://www.acclimaterra.fr/>
- <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/neo-terra-la-feuille-de-route-de-la-transition-environnementale-et-climatique#gref>

BENEFICIAIRES : Lycéens et apprentis de Nouvelle-Aquitaine

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux niveaux infra bac et aux classes de brevets de techniciens supérieurs (BTS), à l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, aux lycées de l'enseignement agricole, aux Maisons Familiales et Rurales (MFR), aux Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), et aux Centres de Formation d'Apprentis (CFA) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

CONTENU ATTENDU DES PROJETS :

I- UN PROJET INSCRIT DANS LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Le projet doit s'insérer dans un projet d'établissement adopté en Conseil d'administration et s'insérer dans le cadre de l'action du Comité à l'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).

II- UN PROJET QUI SE DERoule DANS L'ETABLISSEMENT OU A PROXIMITE

Le choix d'un engagement en faveur de la biodiversité ou du climat doit permettre aux lycéens et apprentis de s'impliquer dans un projet devant obligatoirement prendre corps dans l'établissement ou l'environnement proche du lycée.

Dans le cadre du projet, des déplacements vers un site naturel, un site de production d'énergie, un laboratoire de recherche ou encore un centre culturel de médiation scientifique peuvent être effectués pour nourrir la réflexion.

III- UN OU UNE REFERENT.E

Une personne référente doit être identifiée pour la conduite et la coordination du projet. Ce ou cette référent.e peut être un enseignant.e, un.e référent.e jeunesse de la Région, un.e lycéen.ne (éco délégué.e), un.e élu.e lycéen.ne du Conseil Académique pour la Vie Lycéenne (CAVL / CVL). Il est souhaitable que le projet s'appuie sur une personne expérimentée en gestion de projet.

IV – CADRE DES PROJETS ELIGIBLES

Le projet des lycéens et apprentis devra intégrer :

1- Une approche scientifique

Le projet doit intégrer un temps dédié à la découverte des sciences par la pratique expérimentale et par l'expérientiel d'un site naturel ou de production d'énergie.

Un accompagnement pédagogique doit être proposé aux élèves afin qu'ils puissent dresser des observations, réaliser des expériences, des diagnostics (biodiversité / énergétique) dans les établissements en vue de connaître la biodiversité de proximité, déduire une gestion raisonnée des ressources en recherchant des bonnes pratiques.

Il peut également s'agir de mobiliser les observations des élèves pour alimenter des bases de données des scientifiques.

2- Une mise en débat des enjeux, de leurs représentations et des solutions opérationnelles

Il est recommandé que l'appropriation des enjeux sur le climat et la biodiversité passe par l'intervention de scientifiques, chercheurs, thésards, universitaires et de professionnels (experts) de l'environnement pour nourrir des échanges avec les élèves.

Il s'agit de confronter la connaissance et les représentations des lycéens et apprentis entre eux puis auprès d'un scientifique, de permettre le débat, de proposer des solutions.

A ce titre, les recherches bibliographiques en centre de documentation et d'information (CDI) ainsi que la mobilisation de jeux de données scientifiques mis en forme pour des travaux de recherche pourraient s'avérer de bons supports pour effectuer des travaux pratiques et lutter contre les idées reçues et les conceptions erronées.

3- Un engagement concret en faveur de la biodiversité ou du climat dans l'établissement ou son environnement proche

Le choix d'un engagement en faveur de la biodiversité ou du climat doit permettre aux lycéens de s'impliquer dans un projet devant obligatoirement prendre corps dans l'établissement ou dans son environnement proche.

4- Une communication et une valorisation du projet

Des actions de communication et de valorisation du projet doivent être proposées.

Le projet doit notamment déboucher sur une prise de parole publique auprès des autres classes de l'établissement et une valorisation individuelle auprès des familles.

Le projet peut également faire l'objet d'une présentation dans le cadre du festival des lycéens de Nouvelle-Aquitaine organisé par la Région, le « Nouveau Festival ».

5- Un échange entre établissements

Les échanges et rencontres entre établissements sont encouragés.

FINANCEMENT DU PROJET

L'aide de la Région est plafonnée à 5 000 € par projet.

Le **taux d'intervention** de la Région ne peut dépasser **80 %**, c'est-à-dire que la Région ne peut pas financer plus de 80% du coût total du projet.

Le soutien financier aux projets se fera annuellement dans la limite de la disponibilité budgétaire et de son inscription annuelle au sein du budget régional.

Les dépenses éligibles sont:

- les frais associés à la mobilisation d'un médiateur, d'un vulgarisateur (association, scientifique, professionnel de l'environnement) intervenant en classe.
- les déplacements vers des sites naturels ou de production d'énergie, la visite d'un centre culturel de vulgarisation scientifique, les déplacements entre lycées, dans la limite de 500 €
- l'aménagement des milieux naturels dans ou en proximité de l'établissement,
- la valorisation du projet en termes de communication et de prise de parole publique (animation, formation, montage tirage et envoi des supports de communication).

Ne sont pas éligibles :

- les projets relevant d'un autre règlement régional ou bénéficiant déjà d'un financement de la collectivité,
- les charges de personnels de l'établissement ou de personnel régional (y compris heures supplémentaires),
- les frais de réception, restauration, hébergement, location de salle,
- les frais vestimentaires.
- les frais d'investissements de modernisation des établissements (travaux, équipement infrastructures)

CALENDRIER DES PROJETS

Les projets doivent se dérouler au cours des années scolaires 2021/22 et/ou 2022/23.

SOUTIEN AU MONTAGE DU PROJET

Le projet peut être développé en lien avec une structure d'éducation à l'environnement (association disposant d'animateurs professionnels, formés à la pédagogie, ou expérimentés) qui pourra accompagner le référent dans le montage du projet, et le cas échéant, être présent pendant son déroulement.

L'association Graine Nouvelle-Aquitaine a été mandatée par la Région pour vous orienter vers une association locale.

Un accompagnement gratuit, par un professionnel de l'éducation à l'environnement est ainsi possible pour imaginer votre projet, définir des objectifs et des actions, choisir et organiser le partenariat avec une structure locale d'éducation à l'environnement.

Contact : Graine Nouvelle- Aquitaine - Jason Lapeyronie - 06 46 55 17 54 - jason.lapeyronie@graine-nouvelle-aquitaine.fr

MODALITES DE CANDIDATURE

Formulaire d'inscription à compléter et à adresser :

- par **courrier postal** à l'attention de Monsieur le Président du Conseil régional
Région Nouvelle Aquitaine
Direction Environnement - Service Transition écologique et Territoires
14 rue François de Sourdis 33077 BORDEAUX Cedex

ou

- par **courriel** aux contacts suivants :

Projet se déroulant dans les Départements 16, 17, 79, 86 :
Julien MONTEPINI - 05 17 84 36 76 - julien.montepini@nouvelle-aquitaine.fr

Projet se déroulant dans les Départements 33, 40, 47, 64 :
Hélène DURAND - 05 57 57 50 27- helene.durand@nouvelle-aquitaine.fr

Projet se déroulant dans les Départements 19, 23, 24, 87 :
Claude CHABROL - 05 55 45 17 59 - claude.chabrol@nouvelle-aquitaine.fr

DELAIS DE CANDIDATURE

Les projets déposés seront étudiés au fur et à mesure et seront présentés en commission permanente de la Région tout au long de l'année.

La date de limite de candidature est fixée au 30 juin 2022.